Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :17
Nombre de votants : 21
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_067 CONVENTION DE FINANCEMENT AU RASED DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE

Mme Mélanie VOISIN 2ème adjointe déléguée à l'enfance expose :

La Commune de Saint-Aubin d'Aubigné prend en charge, depuis 2017, une partie des frais liés au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED).

Ce service, intervenant sur le secteur du Pays d'Aubigné dont fait partie la Commune de Sens-de-Bretagne, est composé d'une psychologue scolaire et d'un enseignant spécialisé dit « maître E », qui assurent des missions de conseil auprès des enseignants ainsi que la prise en charge d'élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

Le budget du RASED comprend notamment les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à son activité, telles que les fournitures, consommables, équipements pédagogiques spécifiques (dont les outils d'évaluation et de diagnostic), ainsi que les frais de téléphonie.

Une convention est établie pour une durée de trois ans avec les communes concernées, fixant une participation financière calculée sur la base d'un montant de **1,50 € par élève**.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

Pour la Commune, cette contribution représentait, sur la période 2023-2025, une cotisation annuelle moyenne de **110,88 €**, pour un effectif moyen de **183,67 élèves**, avec un montant s'élevant à **171,29 € en 2025**.

PJ : Annexe n°3 : Convention de financement du RASED de Saint-Aubin d'Aubigné.

Vu et considérant,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu les missions du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) intervenant au sein des écoles du premier degré ;

Considérant la nécessité de soutenir les actions menées en faveur de la prévention et de la prise en charge des difficultés scolaires des élèves ;

Considérant la volonté de la Commune de contribuer au bon fonctionnement du RASED en facilitant la mise à disposition de moyens matériels et/ou de locaux ;

Considérant le projet de convention,

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **APPROUVER** la convention relative au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) sur le territoire communal et intercommunal,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65- Autres charges de gestion courante- article 65568- Autres contributions.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention avec la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :17
Nombre de votants : 21
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_068 CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS SENONAIS A L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ANDOUILLE NEUVILLE

Mme Mélanie VOISIN 2ème adjointe déléguée à l'enfance expose :

L'association gestionnaire Familles Rurales sollicite la Commune afin d'obtenir une participation de fonctionnement fixée à 18 € par journée et par enfant sénonais fréquentant l'accueil de loisirs durant la période estivale, correspondant à la période de fermeture de l'ALSH de Sens-de-Bretagne.

Madame la Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver la convention annexée à la présente délibération.

PJ : Annexe n°4 : Convention pour l'accueil des enfants senonais à l'accueil de loisir d'Andouillé Neuville.

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **APPROUVER** la convention relative à la gestion de l'ALSH de la Vallée sur la commune d'Andouillé-Neuville avec l'association de la Vallée.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65- Autres charges de gestion courante- article 65568- Autres contributions.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention avec l'association Famille Rurale.
- Pour extrait conforme,
- Madame la Maire
- Véronique SENTUC



-

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_069_PROPOSITION D'EVOLUTION DES TARIFS FAMILLES DE L'ALSH-DELEGATAIRE LEO LAGRANGE

Mme Mélanie VOISIN 2ème adjointe déléguée à l'enfance expose :

Dans le cadre de la délégation de service public confiée à l'association Léo Lagrange pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le délégataire propose une révision des tarifs applicables (article 5 du contrat de Délégation de Service Public (DSP))-voir la proposition annexée à al présente délibération.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre contractuel de la convention en vigueur et tient compte de l'évolution des coûts de fonctionnement du service (charges de personnel, énergie, fournitures et prestations).

L'association Léo Lagrange propose une augmentation de 2% ou 3% et une augmentation de 1 à 2% les années suivantes.

Il est rappelé que cette révision tarifaire a pour objectif de maintenir l'équilibre économique du service tout en garantissant la continuité et la qualité de l'accueil des enfants.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le taux d'augmentation à retenir entre ces deux options (2 % ou 3 %) et d'autoriser l'application des nouveaux tarifs correspondants à compter de [date à préciser].

20h15 : Arrivée de Madame Caroline LAMARRE

PJ : Annexe n°5 : proposition des tarifs familles pour l'année 2026/2027

À titre indicatif, une orientation est évoquée en faveur d'une augmentation de 2 % pour les familles. Après échanges, le Conseil municipal souhaite obtenir des précisions complémentaires sur le détail de cette augmentation et son impact réel sur le fonctionnement du service, notamment au regard du bilan annuel de l'association et des éventuelles répercussions sur les moyens humains (notamment le recrutement ou la rémunération des animateurs).

Dans ces conditions, le Conseil municipal décide de reporter sa décision au mois de juillet 2026.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_070_CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GROUPAMA DANS LE CADRE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Mme la Maire expose :

La question des inégalités face à la santé, notamment dans l'accès aux droits et le recours aux soins, constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour de nombreux administrés.
Il est constaté qu'un nombre important de personnes renoncent à souscrire une couverture santé complémentaire ou retardent certains soins pour des raisons financières.

Dans ce contexte, la commune de Sens-de-Bretagne a souhaité engager une réflexion visant à faciliter l'accès à une complémentaire santé à tarif négocié et accessible au plus grand nombre.
À cet effet, un appel à partenariat a été lancé afin d'identifier un organisme en mesure de proposer une offre adaptée aux besoins des habitants.
La convention proposée avec Groupama a pour objet de définir les engagements respectifs des parties ainsi que les modalités de collaboration entre la commune et l'organisme partenaire, dans le respect des compétences de chacun.

Cette démarche ne constitue pas une participation financière de la commune aux cotisations des adhérents vise uniquement à permettre aux habitants de bénéficier d'une offre de complémentaire

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

santé à des conditions tarifaires plus avantageuses grâce à une adhésion collective à l'échelle de la commune.

En effet, le partenariat conclu avec Groupama permet de proposer des tarifs négociés, rendus possibles par le regroupement d'un nombre important d'adhérents potentiels. Ces conditions tarifaires ne pourraient généralement pas être obtenues dans le cadre d'une souscription individuelle classique.

PJ : Annexe n°6 : Proposition de convention de partenariat – mutuelle communale.

Le Conseil municipal,
PAR 1 ABSENTION (M. Daniel ERWAN car sociétaire GROUPAMA)
PAR 21 voix POUR,

- d'**APPROUVER** la convention de partenariat avec Groupama relative à la mise en place d'une mutuelle communale ;

d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

- à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_071_ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU JUDO CLUB SAINT AUBIN D'AUBIGNE

Mme Valérie GASNIER, adjointe aux finances, expose :

Dans le cadre des relations entre la commune et les associations sportives fréquentées par les habitants du territoire, il est proposé d'attribuer une subvention au Judo Club de Saint-Aubin-d'Aubigné. Cette participation financière a pour objectif de soutenir les activités sportives proposées par l'association et de favoriser la pratique du judo par les jeunes de la commune.

Il est précisé que le club compte 26 adhérents domiciliés à Sens-de-Bretagne. Le dossier de demande de subvention ayant été dûment complété, il répond aux critères d'attribution définis par la commune.

En conséquence, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 166,40 € au Judo Club de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

- d'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 166,40 € au Judo Club Saint-Aubin-d'Aubigné ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont imputés sur le Budget principal de la commune- article 65758 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- **AUTORISER** Madame la Maire à procéder au versement de la subvention susvisée.
- **PRECISE** que les associations bénéficiaires devront, le cas échéant, fournir les pièces justificatives prévue par la réglementation en vigueur.
- Pour extrait conforme,
- Madame la Maire
- Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_072_FIXATION DU MONTANT DU LOYER DE LA CELLULE COMMERCIALE N°1 SITUÉE 6 RUE DUGUESCLIN

Mme Valérie GASNIER, adjointe aux finances expose :

Suite à la vacance de la cellule commerciale n°1 située rue Duguesclin, anciennement occupée par l'enseigne Lambert Turpin, il convient de fixer un nouveau montant de loyer pour permettre sa relocation.

Il est constaté que le montant du loyer de la cellule n°1, fixé à 367,06 € par mois en 2024, apparaît inférieur au loyer de la cellule n°2, établi à 500 € par mois, ainsi qu'aux valeurs locatives habituellement pratiquées pour des biens comparables.

Il est donc proposé de procéder à une revalorisation du loyer de + 157.94 € mensuels, portant celui-ci à 525 €.

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

- d'**APPROUVER** le principe d'une révision du bail commercial de la cellule n°1 rue Duguesclin dans les conditions exposées ci-dessus ;
- de **FIXER** le montant du loyer mensuel de la cellule commerciale située rue Duguesclin à 525 € par mois ;
- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette location.
- Pour extrait conforme,
- Madame la Maire
- Véronique SENTUC
- MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_073_RÉVISION DU LOYER DE LA CELLULE COMMERCIALE N°1 SITUEE 6 RUE DUGUESCLIN

Mme Valérie GASNIER, adjointe aux finances expose :

Dans le cadre de l'occupation de la cellule commerciale n°1, des travaux d'aménagement et d'amélioration des locaux vont être réalisés par les locataires.

Ce projet comprend des travaux estimés à :
- 8 300 € pour des travaux de peinture (sols et murs) ;
- 8 787 € pour des travaux d'aménagement, de menuiserie et d'électricité.

Afin d'accompagner cette démarche d'amélioration des locaux, deux options ont été envisagées :
- la prise en charge partielle des devis par la commune ;
- ou l'octroi d'une gratuité temporaire de loyer.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

La commission finance du 20 mai 2026, propose la mise en place d'une gratuité de loyer, pour une durée de 10 mois, en compensation des travaux réalisés par la locataire.

Echanges :

M. MALIDOR, 1er adjoint s'interroge sur l'opportunité de regrouper les deux cellules commerciales attenantes (cellules n°1 et n°2) afin de créer un espace plus grand.

Mme la MAIRE précise qu'un mur porteur sépare les deux cellules, celles-ci correspondant à deux logements distincts. Elle rappelle qu'une étude réalisée lors d'un précédent mandat a évalué le coût de suppression de ce mur à environ 55 000 euros.

M. MALIDOR exprime son étonnement quant à ce montant et demande communication des devis afin d'en vérifier le contenu et envisage la réalisation de devis complémentaires.

Mme la MAIRE indique que les élus peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter d'autres devis, ces travaux ne sont pas inscrits au budget et ne sont pas considérés comme nécessaires à ce jour dans la mesure où la durée d'occupation des locataires actuels n'est pas connue..

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de se **PRONONCER** sur les modalités d'accompagnement du projet de réaménagement des locaux occupés par l'étude notariale, selon les options suivantes :
    - Soit la prise en charge partielle des devis de travaux par la commune ;
    - Soit l'octroi d'une gratuité temporaire de loyer de 10 mois.

- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer tout avenant et document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire

Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606067-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE